

Au sanatorium d'Hauteville, M. Dumarest a obtenu récemment des résultats intéressants sur plusieurs malades avec la bactériolysine de M. Maragliano.

Aussi, Messieurs, devant les résultats si intéressants rapportés par le professeur Teissier, ne peut-on que déplorer l'impossibilité légale d'introduire en France le sérum de M. Maragliano, probablement parce que ce sérum n'est pas inscrit dans la pharmacopée italienne, la loi de douanes du 11 janvier 1892 n'autorisant l'importation en France des médicaments étrangers que si leur formule figure dans une pharmacopée française ou étrangère. Or, les sérum antituberculeux ne figurent pas dans le Codex français. Actuellement, il faut frauder pour recevoir en France de la bactériolysine, ce qui n'est digne ni de la science médicale, ni des intérêts supérieurs des malades.

Le sérum de M. Marmorek est certainement le plus connu des sérum antituberculeux ; il a été très employé à l'étranger et les publications faites sur son action sont considérables.

Décrit à l'Académie de médecine, en 1905, le sérum de M. Marmorek fut d'abord accueilli en France avec réserve, puis avec hostilité, à la suite d'échecs malheureux survenus dans les premiers essais. Depuis quelques années, un revirement assez net s'est produit en faveur de ce sérum. On ne craint pas de l'utiliser et d'en discuter les résultats devant les sociétés savantes.

M. Marmorek, dans la conception de son sérum, est parti de cette idée que la tuberculine n'est pas le vrai poison du bacille de Koch, celui sécrété chez le malade. A côté de la tuberculine, il existe un autre poison, la vraie toxine, inconnue jusqu'à ses recherches personnelles. La tuberculine ne serait qu'une toxine préparatoire ; son action se bornerait à provoquer le bacille à sécréter la toxine vraie. Celle-ci se trouverait dans des cultures préparées d'une manière différente de la méthode